

CONSEIL MUNICIPAL
réunion du 1^{er} Février 2018
(convocation en date du 26 Janvier 2018)

Président de séance : madame Marie-José VAILLANT, maire

Membres présents : madame Aubron, messieurs Boileau et Vocoret, adjoints délégués, Madame Caro et monsieur Cislighi, conseillers municipaux délégués, mesdames et messieurs Bourcey, Droin, Fromonot, Nahan, Simonot, Légland, Gallard, Lacouture

Membre absent excusé : madame Tremblay (pouvoir de vote à monsieur Simonot), madame Race (pouvoir de vote à madame Vaillant), monsieur Christophe (pouvoir de vote à madame Caro), monsieur Gendraud (pouvoir de vote à madame Nahan), monsieur Guilhoto (pouvoir de vote à monsieur Vocoret)

Monsieur Lacouture est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 Décembre 2018 est accepté.

COMPTE-RENDU

La Police Municipale présente le bilan de son activité pour l'année 2017.

Elle a distribué 48 timbres amendes et est intervenue pour 596 évènements : secours à personne, différentes assistances à personne avec mise en place de protocoles, assistance à mineur en danger, découverte d'ossements, différends, troubles, violence sur mineur de moins de quinze ans (nourrisson « bébé secoué »), rixe sur voie publique, installations des gens du voyage, assistances ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), dégradations du domaine public et privé, cambriolage, divagations d'animaux (équidés, bovins, canidés), déjections canines.

Informations municipales

- Madame le maire fait un point sur les inondations, la hauteur atteinte au pont du Serein a été relevée à 2,06 m, identique à 2010, endommageant la voirie communale, notamment la Rue Lafitte et engendrant des dégradations au camping (allées et parkings). La RD 91 a été submergée rendant la circulation difficile voire impossible. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est en cours.
- Les analyses d'eau du 19 Décembre 2017 sont conformes aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, toutefois, l'équilibre calcocarbonique à la station Saint Come dépassait la norme au moment de l'analyse, ne compromettant par la consommation de l'eau.
- Madame le maire fait lecture du courrier de monsieur Daniel Martin qui remercie la ville de Chablis, principalement le CCAS et madame Aubron, pour l'aide apportée à

l'occasion des obsèques de son frère, ainsi que les remerciements de monsieur Romain Chevrollier, professeur d'EPS au Collège de Chablis pour la subvention versée à l'Association Sportive.

- Madame le maire informe que Domanys projette de poursuivre son programme de commercialisation des habitations individuelles sur l'année 2018.
- Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, la Commission Communale des Impôts Directs a été renouvelée comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
- Etienne BOILEAU	- Christian CISLAGHI
- Patrice VOCORET	- Nicole BOURCEY
- Rémy SIMONOT	- Cristelle FROMONOT
- Jean-Paul DROIN	- Stéphanie NAHAN
- Eliane AUBRON	- Bernard LEGLAND
- Hélène TREMBLAY	- Laurent TRIBUT
- Stéphane BLONDEAU	- Jean-Pierre ROUSSEAU
- Marcel CHRISTOPHE	- Olivier TRICON

Office de tourisme – Société Publique Locale (SPL)

- La commune de Chablis se retire de la SPL en revendant son action. Madame le maire rappelle que la SPL a été créée en 2017 pour gérer l'Office de Tourisme, la 3CVT étant le principal actionnaire. L'action sera revendue à la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne.

Forêt communale - ONF

- La délibération n°2017/129 du 20 Décembre 2017 relative à l'application du régime forestier à 19 parcelles, est annulée suite à la vente de parcelles communales. Le régime forestier s'appliquera désormais sur 16 parcelles pour une surface de 53,0300 ha.
- Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF pour la période 2019-2038.
- Le programme d'actions pour l'année 2018 est accepté, le montant des travaux s'élève à 5 551,44 € TTC.
- Le problème des chenilles processionnaires est soulevé, problème pour lequel l'ONF ne propose pas de solution évidente. Madame Fromonot suggère l'installation de pièges autour des troncs de pins et la colonisation de mésanges.

Urbanisme

- Le permis de construire n°089 068 17 C 0004 est annulé engendrant également l'annulation des taxes afférentes.

Echange de parcelles

- La commune cède la parcelle ZW 238 d'une contenance de 280 m² au GFR de Vauroux qui en contrepartie donne à la commune la parcelle ZW 242 d'une

contenance équivalente et d'une valeur équivalente. Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

- Le PPRI de la Vallée du Serein a été prescrit par arrêté préfectoral n°DDT-SERI-2016-0009 du 16 août 2016. Les collectivités ont été associées au projet ainsi que les administrés par le biais de réunions, la version finalisée du projet tient compte de toutes les remarques dès lors que celles-ci ne remettraient pas en cause les principes de protection des biens et des personnes et de préservation des champs d'expansion des crues.
- Monsieur Boileau, 1^{er} adjoint présente la cartographie du zonage sur la Commune de Chablis qui présente des zones rouges interdisant toutes constructions et des zones bleues pour lesquelles les constructions sont réglementées. Parallèlement au zonage, un règlement est rédigé, fixant les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et de réduction de la vulnérabilité à charge des communes, des gestionnaires d'ERP, des exploitants de réseaux, des entreprises et des particuliers.
- Il annonce que le Conseil Municipal doit se prononcer, avant le 30 Mars 2018, sur le dossier qui sera soumis à enquête publique, et qu'à cet effet, propose aux élus d'en prendre connaissance en mairie avant de statuer lors de la prochaine séance.

Personnel communal

- Un contrat est accepté au service périscolaire pour 7H hebdomadaires, du 4 Mars au 6 Juillet 2018.
- Un poste d'adjoint technique est ouvert au camping municipal pour la période du 28 Avril au 14 Octobre 2018. Le recrutement est effectué.
- Une convention de disponibilité entre le SDIS et la commune de Chablis est mise en place pour l'agent communal sapeur pompier volontaire.
- Un compte-épargne temps est mis en place pour les agents communaux.

Affaires diverses

- Madame le maire informe de la rencontre avec les Piliers Chablisiens et la FDAC pour le projet de construction d'une salle polyculturelle. Les services d'un programmiste seront sollicités afin de répondre réellement au besoin.
- Monsieur et madame Barrat de Fyé s'impatientent de la gestion des eaux pluviales de la colline dans le cadre du glissement de terrain. Il est rappelé que les parties amont doivent gérer leurs eaux. L'avocat de la commune a été relancé afin d'exercer une action récursoire pour le remboursement des frais avancés par les responsables.
- Madame le maire fait lecture d'un courriel de madame Joëlle Bouchard qui exprime des remarques et des interrogations sur différents sujets tels que l'implantation des planimètres, la signalétique verticale trop présente et toute source de pollution visuelle, le projet d'aménagement de la Place Saint Martin et la non concertation des riverains, ou encore les problèmes de circulation en tout genre et de stationnement... une réponse lui sera adressée.

- Madame Aubron soulève le problème de la multiplication des chats errants sur la commune. Elle propose de demander des bons de stérilisation à la Fondation 30 Millions d'Amis.
- Madame Aubron est satisfaite de la journée du 14 Janvier dernier consacrée au repas dansant des aînés, mais déplore les désistements injustifiés de dernière minute. Le Conseil Municipal est favorable pour demander une participation financière aux personnes qui se désistent à compter de l'année prochaine.
- Le Comité de Jumelage Chablis –Oberwesel est présidé par monsieur Jacquot qui prend la suite de madame Bredèche. Le Conseil Municipal est invité à la fête médiévale à Oberwesel du 19 au 21 Mai prochains.
- Monsieur Boileau évoque la taxe GEMAPI créée par la loi Maptam pour financer la compétence intercommunale Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et les cotisations appelées par les syndicats, et précise que cette taxe additionnelle facultative ne sera pas répercutée sur le contribuable mais prise en charge par la 3CVT par le biais d'une diminution des attributions de compensation versées aux communes.
- Madame Caro fait part de la réunion avec la Rectrice d'académie au sujet du projet académique 2018-2022 et affirme que les fermetures et regroupements d'écoles n'ont pas été abordés.
- Monsieur Légland soulève le problème des containers à déchets Boulevard Tacussel, notamment celui de la poste, qui déborde et reste plusieurs jours sur le trottoir. Un autre container resterait en permanence devant le funérarium, il appartiendrait au domaine Régnard. Il sera demandé aux services de la 3CVT d'intervenir auprès de ces établissements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25